



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2021-129 imposant des taxes, tarifs et compensation pour l'exercice financier 2022**.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 14 décembre 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Josiane Alarie', is written in a cursive style.

Josiane Alarie
*Directrice générale
et greffière-trésorière*